

## **8 – BILAN ANNUEL DES CESSIONS ET ACQUISITIONS IMMOBILIERES 2018**

*La loi n°95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de service public a introduit de nouvelles dispositions, afin d'assurer une meilleure connaissance des mutations immobilières réalisées par les collectivités locales. Parmi ces mesures :*

***Les communes de plus de 2 000 habitants ont l'obligation de délibérer tous les ans sur le bilan des acquisitions et cessions d'immeubles (terrains ou bâtiments) ou de droits réels immobiliers (exemple : baux emphytéotiques).***

Toutes les acquisitions ou cessions, à savoir les ventes, échanges ou donations, effectuées durant l'exercice 2018 sont concernés. La date à prendre en considération est celle du transfert de propriété (lequel est réputé intervenir dès l'échange de consentement sur la chose et sur le prix) et non celle de la signature de l'acte ou de paiement.

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée d'établir ce bilan en fonction des décisions prises par le Conseil Municipal durant l'exercice 2018.

### **BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS**

#### **Séance de Conseil Municipal du 26 mars 2018 :**

- L'Assemblée a décidé de vendre à la SCI EDVINQUERO, les parcelles cadastrées BT n° 183, 201, 243, 244 et 245, moyennant le prix de 81 000,00 € HT.

#### **Séance de Conseil Municipal du 10 septembre 2018 :**

- L'Assemblée a décidé de vendre à M. et MME BREMAUD Marcel, une partie de la parcelle cadastrée ZA n° 119, moyennant le prix de 400,00 € .

#### **Séance de Conseil Municipal du 10 septembre 2018 :**

- M. et Mme RETAILLAUD Marcel ont fait don à la commune du BLANC de la parcelle cadastrée section AN n° 309 (25m<sup>2</sup>) située sur l'emprise du trottoir..

#### **Séance de Conseil Municipal du 17 décembre 2018 :**

- L'Assemblée a décidé de vendre à la SCI ISO IMMO représentée par M. Damien De Ruffray les parcelles cadastrées section AL 339, 348 , et 410 d'une superficie de 2 704 m<sup>2</sup> sis rue Abbé Pierre, moyennant un prix total de 37 800,00 € HT.

#### **Séance de Conseil Municipal du 17 décembre 2018 :**

- L'Assemblée a décidé de vendre à la l'EURL DISCOUNT YZEURES représentée par M. César LANGAS une partie de la parcelle cadastrée section AM 740 d'une superficie approximative de 3 750 m<sup>2</sup> sis Barrière du Trône, moyennant un prix total de 43 612,50 € HT.